



**EXTRAIT du PROCES -VERBAL DE LA REUNION N° 10 DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AVRIL 2009**

Présents pour le Conseil d'administration : JP Delchef (Président), Mmes F. Charneux, D. Doyen et D. Sonveaux et, ainsi que MM M. Collard (trésorier général) A. Geurten. A.Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J.Nivarlet, J Ringlet (Vice Président) B. Scherpereel, M. Thiry.

Présents pour le Comité de Direction : F. Geeroms (Directeur financier) et R. Obsomer (Directeur technique).

Excusés : Mme Doyen Y. Slangen (secrétaire- général),

Avant d'entamer ses travaux, le conseil d'administration respecte une minute de silence à la mémoire de Mr Jean Ducornez, président du groupement des parlementaires luxembourgeois, décédé le 17 avril 2009.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 mars 2009

Le procès verbal de la réunion du 16 mars 2009 tel que publié sur le site le 20 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

4.2. Composition des staffs des équipes nationales de jeunes

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de la direction technique de confier à Mlle Ophélie Fontana la fonction de kiné pour la sélection des U20 filles .

4.4. Groupement corpo Namur :

Le Conseil d'administration prend connaissance du courrier adressé par Lucien Lopez aux responsables du groupement corpo Namur, ainsi que de leur réponse.

Au vu de la situation, le conseil d'administration préconise la tenue d'une réunion rassemblant les membres du CP Namur et le groupement du corpo namurois avant le début de la compétition.

5.4. Nomination d'un nouveau membre au Conseil Régional de Discipline

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier adressé par le secrétariat général au Procureur régional, au président du CRD relatif à la nomination de Mr Guy Thomsin.

11.2. Nouveau contrat à ½ temps de Mona Lecoq

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du contrat rédigé par le président et est entré en vigueur le 23 mars 2009.

3. Assemblée générale du 28 mars 2009

3.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mars 2009 tel que publié sur le site le 17 avril 2009.

3.2. Bilan de l'assemblée générale 2009

Les membres du conseil d'administration

- félicitent le directeur technique pour l'exposé qu'il a présenté sur les activités du centre de formation;
- se félicitent par ailleurs, de la tenue du débat qui s'en suit ;
- constatent que plus de 90% des modifications statutaires ont fait l'objet d'une approbation lors de l'assemblée et le cas échéant avec des amendements formulés en séance ;
- s'accordent pour suggérer que si les propositions de modifications statutaires ne font pas l'objet d'un consensus de principe immédiat, elles fassent l'objet d'un report.

3.3. Suivi des décisions de l'assemblée générale

3.3.1. Dossier de Mr Jean Michel

Le conseil d'administration prend acte de la décision de l'assemblée générale de ne pas approuver la nomination de Mr Jean Michel au conseil d'appel tout en soulignant qu'il a œuvré dans le cadre des dispositions statutaires actuelles.

Compte tenu des conséquences de la situation présente, non prévues dans les textes voire contradictoire dans ses effets, les membres du conseil d'administration décident

- de maintenir en l'état les décisions du conseil d'appel prises lors des séances au cours desquelles Mr Michel a siégé ;
- de neutraliser le mandat de Mr Michel jusqu'au terme de la saison ;
- de charger le président de reprendre la gestion du dossier afin de recréer le dialogue avec les Parlementaires de la Province concernée et d'essayer de trouver une solution positive pour chacun.

3.3.2 Radiation de Mr Patrick Grossman

Les membres du conseil prennent connaissance du courrier envoyé par Mr Grossman revenant sur les modalités de la procédure qui amené l'assemblée générale à ratifier la proposition de radiation.

Un courrier circonstancié sera adressé par le président à l'intéressé.

3.3.3. Rédaction et publication des modifications statutaires

La rédaction définitive des modifications statutaires sera confiée à la commission législative.

4. Exercice des fonctions administratives par le conseil d'administration

4.1. Fusion entre les clubs de BC Belgrade et New Belgrade

Sur la base du rapport de J. Nivarlet, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la fusion entre les deux clubs.

4.2. Fusion entre les clubs de Waudrez et Battignies

Sur la base du rapport de B. Scherpereel, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la fusion entre les deux clubs.

4.3. Fusion entre les clubs de BSA Jodoigne et BC Jodoigne

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations de fusion, le conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition du président de prolonger le délai jusqu'au 30 avril 2009.

Compte tenu du fait que la prolongation du délai ne peut être préjudiciable à aucun des deux clubs ni à l'AWBB et au vu de la situation économique actuelle, les membres du conseil d'administration marquent leur accord pour accueillir favorablement toute fusion qui verrait sa finalité aboutir pour le 30 avril 2009.

4.4. Création d'un nouveau club : Basket Saint-Louis matricule

Le conseil d'administration entérine la création du nouveau club et félicite les nouveaux dirigeants de se lancer dans cette formidable entreprise.

4.5. Présences des membres du conseil d'administration aux assemblées provinciales

Compte tenu du fait que 3 assemblées provinciales se déroulent le vendredi 15 mai 2009, les membres du conseil d'administration se répartissent les missions de représentation comme suit :

- assemblée provinciale du Luxembourg le 15 mai 2009 : MM M. Thiry et J. Ringlet
- assemblée provinciale de Liège le 15 mai 2009 : Mme D. Doyen, MM M. Collard, Geurten, Kaison, JP Dechef (1^{ère} partie)
- assemblée provinciale de Namur le 15 mai 2009 : Mme D. Sonveaux, MM J. Nivarlet, L. Lopez et JP Delchef (2^{ème} partie)
- assemblée provinciale du Hainaut le 16 mai 2009 : Mme F. Charneux, MM L. Lopez, B. Scherpereel, A. Geurten, J. Nivarlet et JP Delchef
- assemblée provinciale de Bruxelles -Brabant wallon le 23 mai 2009 : MM J. Monsieur, A. Kaison, L. Lopez, J. Ringlet, B. Scherpereel et JP Delchef

4.6. Ordre du jour type pour les assemblées provinciales

Compte tenu que la modification de l'article PA 37 n'entre en vigueur que le 1^{er} juillet 2009, il n'a pas lieu que le conseil d'administration établisse un ordre du jour type pour les assemblées provinciales 2009.

Il est toutefois demandé à L. Lopez d'évaluer l'ordre du jour des différentes assemblées provinciales.

4.7. Dossier CP BBW

1. Rétroactes

Lors de la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2008, après audition d'un membre du CP BBW et le président, les membres du conseil d'administration avaient constaté que les relations entre les membres du CP et le membre concerné étaient fortement altérées et que la poursuite d'activités conjointes, nécessaires au fonctionnement normal d'un organe fédéral, était rendu impossible par les prises de position réciproques.

Sur la base de ce qui précède, les membres du conseil d'administration avaient décidé, à l'unanimité, de mettre le membre concerné en congé jusqu'au 30 avril 2009.

2. Réouverture du dossier

Comme prévu dans la décision du 17 novembre 2008, il a été décidé de rouvrir le dossier.

Force est de constater que les parties restent sur leurs positions et que rien ne semble pouvoir apaiser les esprits. De plus leurs prises de position, directes ou indirectes, confortent les membres du conseil d'administration dans le fait qu'aucune solution conciliatoire ne pourra régler le différend.

Par conséquent, l'intérêt général de l'AWBB devant primer et la pérennité du fonctionnement d'une instance provinciale étant un des garants de la viabilité des activités provinciales, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'appliquer l'article PA 74bis point 6.

5. Exercice des fonctions judiciaires par le conseil d'administration

5.1. Evocation du dossier de Mr Di Francesco

Le conseil d'administration sollicite l'examen du dossier complet avant de se prononcer.

5.2. Confirmation de la consultation écrite relative à la composition de la Chambre de Cassation appelée à siéger le 20 avril 2009

Le conseil d'administration confirme, à l'unanimité, les termes de la consultation écrite du 13 avril 2009 relative à la composition de la Chambre de Cassation pour la séance du 20 avril 2009

5.3. Dossier Uccle

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier recommandé du club d'Uccle VF du 10 avril 2009.

Ils chargent le président de composer un dossier complet qui débute par une contestation déposée le 30 juin 2008 relative à une rencontre du 27 avril 2008. et de rencontrer les représentants du club de Uccle afin d'appréhender tous les paramètres tant au fond qu'au niveau de la procédure.

5.4. Courrier du secrétaire du conseil d'appel

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier du conseil d'appel du 21 mars 2009.

Ce point sera traité lors de la réunion du conseil général judiciaire du 25 avril 2009.

6. Assemblée générale du 13 juin 2009

6.1. Rétro planning pour la rédaction des procès-verbaux des différents départements

- L'assemblée générale est programmé le 13 juin 2009 ;
- l'ordre du jour de l'assemblée générale sera publié et envoyé le 22 mai 2009 ;
- les rapports d'activités des différents départements seront débattus lors de la réunion du CDA du 18 mai 2009 ;
- les membres du CDA sont priés de rédiger et de transmettre leur projet de rapport pour le 11 mai 2009 au plus tard.

7. Rapport du trésorier général

7.1. Relevé des clubs en retard de paiement

- o Le Trésorier général communique aux membres du conseil d'administration les clubs toujours en problème de paiement.

7. Rapport du secrétaire général

7.1 . Examen des devis rédigés par Infomat

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des différents devis rédigés par Infomat suite à la réunion qui a eu lieu le 27 février 2009.

Sur la base des montants repris dans la provision « informatique », de l'urgence et de l'intérêt général des questions à traiter, le conseil d'administration établit l'ordre des priorités.

Le secrétaire général est chargé de suivre l'exécution de la décision et du respect de l'échéancier. Il fera rapport lors de chaque séance du conseil.

7.2. Partenariat avec Sportlife

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du projet de partenariat avec Sportlife portant sur la fourniture de matériel de kiné et de matériel paramédical..

Après avoir entendu l'argumentaire du directeur, ils marquent leur accord sur le partenariat moyennant une adaptation du projet.

Le secrétaire général est chargé de suivre l'exécution de la décision.

7.3. Partenariat avec Ethias

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du projet de partenariat avec Ethias.

Ils chargent le président et le secrétaire général de poursuivre les négociations.

8. Rapport des différents départements

8.1. Département Promotion

8.1.1. Demande de partenariat pour la journée d'information organisée par les parlementaires de Liège le 6 juin 2009

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la demande de partenariat pour la journée d'information organisée par les parlementaires de Liège le 6 juin 2009.

Ils marquent leur accord pour octroyer tout le matériel nécessaire (projecteur, écran, sono, enveloppes, papier, etc...) mais souhaitent aussi un complément d'information sur la faisabilité financière du projet avant décision.

8.1.2. Demande de partenariat pour le tournoi international organisé par le BC Bonnine

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la demande de partenariat pour l'organisation d'un tournoi international en septembre 2009.

Le conseil d'administration marque son accord de principe sur le parrainage de l'événement et un partenariat « win win » qui permettrait de récompenser les championnats régionaux.

Le président et A. Geurten sont chargés de suivre l'exécution de la décision.

8.1.3. Panathlon le 25 avril 2009

Le président rappelle que l'AWBB a décidé de s'associer à l'action du Panathlon et signera le 25 avril 2009, lors de la mi-temps de la finale de la Coupe de Belgique dames, la Charte des droits de l'Enfant dans le sport.

8.1.4. Journée des clubs lors Season Opening du 6 septembre 2009

Sur proposition du secrétaire-général, il est décidé d'organiser une journée d'information à l'attention des clubs avec la collaboration d'Ethias (assurances), d'Informat (utilisation de l'extranet), des services de la fédération (secrétariat et comptabilité)

Divers stands seront prévus (CRF, arbitrage, entraîneurs)

8.2. Département Coupes

8.2.1. Bilan des Coupes AWBB 2009

B. Scherpereel trace le bilan de l'édition 2009 qui fut un grand crû. Il rassemblera les quelques points qui peuvent encore améliorer l'organisation.

8.2.2. Coupe de Belgique 2009

Les membres du conseil, des départements promotion et coupe disponibles se répartissent les fonctions à occuper.

8.3. Département Championnat

8.3.1. Organisation de la journée AWBB – VBL

Sur proposition du département compétition, les membres du conseil d'administration confient, à l'unanimité, l'organisation de la journée AWBB –VBL au club de Spirou jeunes qui se déroulera le 16 mai 2009.

8.3.2. Approbation des modalités de play-off en R 1 messieurs

Compte tenu du fait que les équipes classées aux 4 premières places en R 1 B messieurs ont décidé de ne pas participer aux play-off, le département championnat a fait appel aux équipes classées de la 5^{ème} à 11^{ème} places .

Seules 2 équipes ont accepté de disputer les play off et la montée éventuelle en nationale 3 messieurs.

Par conséquent, sur proposition du département et compte tenu du règlement des PO tel qu'il a été approuvé par l'assemblée de juin 2008, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver la formule suivante :

- matches aller-retour pour les 2 équipes candidates avec belle éventuelle sur le terrain de l'équipe la mieux classée ;
- le calendrier des matches est programmé lors de la semaine du 27 avril 2009
- le vainqueur monte en nationale 3
- le perdant dispute un test-match contre le perdant des play off de l'autre série.

Les membres du conseil d'administration attirent toutefois l'attention sur le fait qu'il serait indiqué que le règlement prévoit toutes les hypothèses.

8.3.3 Organisation des play off en R 2 dames

Les membres du conseil d'administration confirment la décision prise lors de la réunion du 28 mars 2009 relative à l'organisation des play off en R2 dames au terme de laquelle il a été décidé de ne pas permettre à la seconde équipe d'un club alignant une équipe en R1 de participer aux play off de R 2.

L'essentiel de l'argumentaire réside en 3 points :

- d'une part, il s'avère délicat de modifier les règles de la compétition aujourd'hui alors qu'elles étaient figées depuis leur approbation par l'assemblée générale de juin 2008 ;
- d'autre part, répondre positivement à la requête pouvait aboutir à priver votre adversaire en demi-finales, en cas de défaite de celui-ci, d'une chance d'accéder à la R1, inconvénient que les autres participants au PO n'auront pas rencontré ;
- enfin l'organisation des Play off revêtirait une autre dimension par la participation d'une équipe qui en aucun ne peut, à l'heure actuelle, accéder à l'échelon supérieur pour les raisons statutaires connues.

8.3.4. Organisation des play-off en nationale 3 Messieurs

Compte tenu des divergences entre les versions NL et FR du règlement des play-off, le conseil d'administration charge A. Kaison de défendre la position suivante :

Si la phase finale oppose deux équipes qui ont terminé chacune la compétition à la même place mais dans une série différente, un tirage au sort déterminera l'équipe qui sera visiteuse lors de la première rencontre.

Si la phase finale oppose deux équipes qui ont terminé chacune la compétition à une place différente, c'est l'équipe la mieux classée qui sera visiteuse lors de la première rencontre.

La phase finale se déroule en 2 rencontres.

8 4. Département Arbitres

8.4.1. Application des nouvelles règles FI BA 2010 -2012

La question a été débattue lors du dernier conseil d'administration de la FRBB qui reste dans l'attention de la position de la VBL.

8.4.2. Statut des commissaires

Les membres du conseil d'administration s'accordent sur les principes contenus dans le document. Quelques petites adaptations seront toutefois nécessaires avant d'officialiser la position du conseil d'administration.

8.4.3. Projet arbitres subsidiable par la Loterie Nationale

Sur la base du document présenté par le département qui établit un classement des projets être subsidiés par la Loterie Nationale, le conseil d'administration retient les 3 projets suivants :

- Formation en gestion de conflits ;
- coaching des arbitres et des évaluateurs (régional) ;
- Nouveaux modes de préparation physique aux rencontres de championnat

8.4.4. Polos d'arbitres

Après un examen approfondi du projet de polos d'arbitres, le conseil d'administration marque son accord pour permettre à la demanderesse de confectionner des polos d'arbitres qui ne pourront être utilisés qu'au niveau provincial.

Une convention sera préalablement établie à ce sujet.

8.4.5 Modification TTA arbitrage JRJ

La proposition du département de fixer forfaitairement l'indemnité d'arbitrage d'une journée JRJ à 25 € est acceptée à l'unanimité.

8 5. Département Entraîneurs

M. Thiry présente la formule « jury central » qui peut permettre aux candidats stagiaires de présenter les examens sans suivre les cours.

Cette option est reprise dans le cahier de charges qui est à l'heure actuelle soumis à l'ADEPS

La proposition du département est acceptée à la majorité par les membres du conseil d'administration.

10. Divers

10.1 J. Ringlet informe les membres du conseil d'administration sur les résultats de la réunion de parents des joueurs du centre qui a eu lieu le dimanche 26 avril 2009. La rentrée 2009 se présente sous les meilleurs auspices.

10.2. D. Sonveaux remet une copie de la lettre qu'elle a reçue personnellement du président du club de Loyers. A la lecture de son contenu, il est décidé de réagir officiellement par un courrier rédigé par le président.

10.3. A. Kaison fait écho de décisions d'un organe judiciaire qui a sanctionné d'un forfait le match qui n'a pas pu être joué suite un bris d'anneau non réparé dans les délais. La seule option envisageable pour y remédier est une modification de l'article PJ 33.

Pour le conseil d'administration

Jean-Pierre Delchef, président